

## Le Bas-Canada et les imprimés (1809-1810) (suite et fin)

Jean-Pierre Wallot

Volume 22, numéro 1, juin 1968

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/302752ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/302752ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Wallot, J.-P. (1968). Le Bas-Canada et les imprimés (1809-1810) (suite et fin). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 22(1), 47–64.  
<https://doi.org/10.7202/302752ar>

## LE BAS-CANADA ET LES IMPRIMÉS (1809-1810)

(fin)\*

La même année (1809), parut à Londres, un recueil de "lettres"<sup>1</sup> d'un commerçant anglais, Hugh Gray, qui avait séjourné dans la colonie de 1806 à 1808. Le *Quebec Mercury*<sup>2</sup> en reproduisit force extraits. L'auteur s'y étonne du peu de terres en culture dans le Bas-Canada, un pays vieux de 260 ans. Les Canadiens ne savent d'ailleurs pas cultiver. Ils se cuirassent contre tout ce qui viendrait contrarier leurs routines traditionnelles. Mais cette attitude régit la paysannerie du monde entier: les innovations émanent toujours de riches fermiers ou des classes moyennes, car il faut des capitaux pour expérimenter. Pauvres, ignorants, avec de toutes petites terres, les Canadiens ne peuvent innover non plus que mordre profondément dans de nouvelles zones de colonisation.<sup>3</sup>

Les Canadiens s'avèrent de vrais Français — "legitimate Frenchmen" (77). En tant que tels, ils obéissent spontanément et passivement "*au nom du Roi*". La majorité d'entre eux végètent dans l'ignorance. Quelle erreur d'avoir scindé le Canada et de leur avoir virtuellement livré le gouvernement de la basse province! Aussi "the union of the two governments seems the only line of policy which can insure to Englishmen that weight in the country which is highly expedient, not only for their

---

\* Voir notre *Revue*, XX: 556-565; XXI: 81-98, 268-280.

<sup>1</sup> Hugh Gray, *Letters from Canada Written during a Residence there in the years 1806, 1807 and 1808; Showing the Present State of Canada, its Productions — Trade — Commercial Importance and Political Relations. Illustrative of the Laws, the Manners of the People, and the Peculiarities of the Country and Climate. Exhibiting also the Commercial Importance...* (London, 1809), 406 pp.

<sup>2</sup> *The Quebec Mercury*, 5 et 12 février 1810.

<sup>3</sup> "Without great industry, and some capital, new lands cannot be brought into cultivation nor can those already cleared be made very productive (139-140; aussi: 134-138)."

own safety and convenience, but for the good of the province, and the interests of Great Britain" (83).<sup>4</sup>

Avant 1760, les Canadiens, justes et honnêtes, respectaient leurs engagements. À la Conquête, la France a drainé du pays tous les gens respectables et aptes à gouverner la population. L'Angleterre leur a substitué des gouverneurs et des juges anglais bien intentionnés, mais qui ignoraient tout des lois, de la langue et des coutumes des Canadiens. D'où la mauvaise administration subséquente de la justice, les croisements entre lois françaises et anglaises, l'excroissance d'un labyrinthe inextricable de jurisprudences diverses, l'effacement de la notion du bien et du mal, la dégénérescence de l'honnêteté et des vertus tant chez les Canadiens que chez les Britanniques.

Les Canadiens exhalent un certain mécontentement. Cela tient à leur tempérament et à leurs dispositions comme anciens maîtres exclusifs du pays. Ils lorgnent de nouvelles places, bien qu'ils en occupent déjà une bonne proportion.<sup>5</sup> Les plus instruits et les plus doués d'entre eux dupent le peuple au lieu de le servir. Leur journal, *Le Canadien*, tisonne le mécontentement populaire. Ils entretiennent probablement des relations directes ou indirectes avec les représentants de la France aux États-Unis! En réalité, on ne maltraite pas les Canadiens. Ils se ligotent eux-mêmes: tant qu'ils s'inspirent d'une langue, de lois, de principes français, peuvent-ils espérer que les conquérants les gratifient d'un traitement de faveur, leur décernent des postes de confiance ainsi que le gouvernement, les préfèrent à leurs propres amis? Autant blâmer la Conquête!<sup>6</sup> Au

<sup>4</sup> Gray exploite ici une ligne d'argumentation courante à cette époque et qui connaîtra une grande faveur par la suite: à cause de l'ignorance et de l'impréparation des Canadiens, les Britanniques devraient prédominer dans le gouvernement. En réalité, ce n'est pas en tant qu'"ignorants", mais comme Canadiens français, que les conquis menacent la position privilégiée des vainqueurs.

<sup>5</sup> A propos de la proportion des emplois publics revenant alors aux Canadiens français, voir Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, "Lower-Canada, 1792-1812: Elements for a Quantitative Study", communication au congrès de la statistique (juin 1967), tableaux 13 et 14.

<sup>6</sup> "It is an effect of conquest, and though unpleasant... must be endured (329)." "... [They] might as well regret and complain of the conquest itself, for the one is a natural consequence of the other (103)."

lendemain de 1760, mieux eût valu persévérer dans l'effort initial pour assimiler les conquis, en commençant par l'élite pour ensuite rejoindre le peuple. Ainsi, on aurait "a colony of Englishmen instead of Frenchmen" (336). L'anglicisation est essentielle. "Every *impediment* to a close connexion between Britain and Canada ought to be removed or avoided..." (338). "The English is the language which the Canadians would find most useful. Canada in time must become a great populous trading country. The Canadians ought to recollect that Canada forms a part of America; and that the language of America is *English and ever will be English...*" (339).<sup>7</sup> L'obstacle prin-

<sup>7</sup> Cette section sur la nécessité et les avantages de l'anglicisation avait déjà été publiée dans le *Quebec Mercury*, 9 mars 1807, sous la signature de "Nestor" (cf. Jean-Pierre Wallot, "La Querelle des prisons (1805-1807)", *RHAF*, 14 (1960-1961): 572-574). La parution du volume de Gray fit flamber une vive controverse dans le Bas-Canada. Dès le 4 novembre, *Le Canadien* bernait le pauvre Gray qui avait dû, comme tout le monde, parler français dans la colonie! Aveuglé par les préjugés, l'auteur avait laissé errer son imagination ou s'était limité à quelques cas particuliers pour en faire rejaillir l'odieux sur toute la population. Que dire des "excellents collègues où les leçons de la morale la plus pure vont de pair avec celles de toutes les sciences"? Des clercs "aussi éclairés que vertueux"? Des juriconsultes canadiens "qui pourraient même en Europe se rendre célèbres"? De l'"art supérieur" manifesté par plusieurs dans l'agriculture et l'architecture? Des vastes hôpitaux "modernes"? De la peinture? Etc. Gray n'était qu'un écrivain pour les "tavernes à bière" (*Le Canadien*, 4 novembre 1809). Lui qui avait rappelé "si maladroitement" la politique des "féroces Normands", aurait dû se remémorer que les "Anglais ne commencèrent à respirer que quand ces bourreaux... abandonnèrent ces entreprises insensées... Cette province offrit aux aventuriers, qui n'ont point de patrimoine dans leur pays, une perspective aussi brillante que l'offrit alors l'Angleterre devenue la proie de ces Conquérants barbares, l'écumé du continent de l'Europe. Il se trouverait sans doute dans les trois Royaumes des apôtres aussi zélés que les petits Barons Français Normands qui servirent d'instruments à l'exécrable tyrannie de Guillaume, et de ces successeurs qui viendraient établir ici leur fortune sur les débris fumants de tous les établissements de notre pays." Que ne se multipliaient les hommes profonds qui savaient s'attacher le cœur de ces peuples par des bienfaits! Bâtir un empire sur la crainte, c'était se condamner à l'échec. Un peuple — comme un âne — ployant sous le joug de son maître, était indifférent à son endroit: que lui importait de changer de maître, son sort ne pouvant empirer. "Rendus à cette heureuse période, il est probable qu'ils seraient disposés à se prêter de bonne grâce à de nouveaux arrangements et à recevoir un joug étranger, puisqu'aussi bien ils n'auraient plus rien à perdre à un changement..." (*Le Canadien*, 24 février 1810). Ces salves n'empêchèrent pas le *Quebec Mercury* de reproduire, dans ses éditions du 5 et du 12 février 1810, les extraits les plus anti-canadiens du livre de Gray. Ces propos venaient étouffer les autres traits semblables dont T. Cary épicait son journal. Ce pilonnage provoqua une riposte d'un autre journal, *La Gazette de Montréal*. "Zan-

cial à la diffusion de l'anglais "is that the clergy *silently* oppose it. An attempt should be made either to induce them to second the wishes of Government or at least to remain neutral" en leur retranchant les dîmes et en leur versant à la place un salaire fixe à même la bourse publique (344).

Gray concède quelques qualités aux Canadiens : leur grande hospitalité, leur gaieté, leur vigueur physique et leur esprit d'obéissance qui les habilite à trimer dur comme "voyageurs"; la beauté et l'esprit chez les femmes qui, généralement plus instruites, dominent leurs maris; etc. Enfin, en plus de ces observations sociales et politiques, l'auteur multiplie les passages sur l'évolution économique du Bas-Canada et son utilité pour la mère-patrie au milieu d'une terrible crise internationale; sur les prix, les importations et les exportations; etc.

En 1810, un autre voyageur anglais, John Lambert, publie à Londres trois volumes sur le Canada et les États-Unis.<sup>8</sup> Contrairement à Gray, il se tient à l'écart des intérêts de parti et de classe. Il burine donc un tableau plus juste et réaliste de la colonie, sauf peut-être en politique. Il accumule une masse impressionnante de renseignements sur tous les sujets : géogra-

---

thus" apostropha l'éditeur du *Mercury* pour ses insultes délibérées décochées contre l'ensemble de la nation canadienne, "all this with no other possible view than to stir up animosity". Pourquoi se dégrader à ce point pour se venger d'un petit journal insignifiant et méprisable, i.e. *Le Canadien*? Gray avait buté contre quelques vérités, mais racontait beaucoup de faussetés. Pouvait-on honnêtement comparer l'Assemblée coloniale, toute récente, à celle, séculaire, de la nation anglaise? Les Canadiens exhibaient des qualités et des défauts, comme tous les peuples. "Exclaim if you will against our police, our magistrates, our laws, our neighbours, but for God's sake let us be quiet and united at home." Les Canadiens n'avaient aucun intérêt ni aucun désir de secouer "the yoke of British freedom". Ils détestaient les Américains et Napoléon: "the French themselves abhor Canadians" (*La Gazette de Montréal*, 19 février 1810). Quant à la suggestion de Gray de proroger le Parlement dès l'ouverture de chaque session, qu'arriverait-il des affaires publiques? Ne serait-ce pas saper les fondements mêmes de la constitution et ainsi préparer le despotisme? L'Angleterre avait conféré la liberté britannique non comme un don, "but as a debt which in justice could not be withheld from *their own subjects*". Gray aurait pu tout aussi bien conseiller l'érection d'une guillotine! (*Ibid.*, 26 mars 1810; cf. aussi *ibid.*, 2 avril 1810).

<sup>8</sup> John Lambert, *Travels Through Lower-Canada, and the United States of North America, in the Years 1806, 1807 and 1808...* (3 vols, Londres, 1810), xxiv et 496 pp., x et 494 pp., iv et 506 pp.). Une seconde édition abrégée (2 vols) paraîtra en 1814.

phie, climat, géologie, botanique, zoologie, villes et compagnes, agriculture<sup>9</sup> et économie (finance, commerce — importations et exportations, commerce domestique, traite des fourrures, etc. —, prix et salaires, industrie — bois, fer, etc. —, revenus et dépenses de l'État), démographie, etc. Il démonte le mécanisme gouvernemental et la constitution. Il déchiffre le système judiciaire, notamment les lois civiles canadiennes. Il scrute également les mœurs des habitants, indiens et européens. Bien qu'il brosse un portrait des Canadiens plus nuancé que celui de Gray, il conclut lui aussi à la nécessité de leur assimilation par l'éducation: assimilation enrayée jusque-là par le clergé catholique qui dirige l'enseignement. "The instruction of the French children in the English language, is... neither difficult, nor liable to any serious objection. That it is a desirable object, and highly necessary for political as well as private reasons, is without doubt: that it is necessary for the dispatch of business, and for the impartial administration of justice..." (1: 171).

\*       \*  
\*

En 1810, la crise politique culmine dans une troisième dissolution coup sur coup du Parlement, la saisie de la presse du *Canadien* et l'incarcération de ses propriétaires, en de nouvelles élections qui tournent mal pour le gouvernement et les Britanniques. Au-delà des insinuations sans fondement à propos d'un prétendu complot, Craig, les hauts fonctionnaires et les marchands britanniques talonnent la métropole pour la mise en œuvre d'une solution à long terme: l'assimilation des Canadiens. Toute une gamme de moyens doivent aboutir éventuellement à ce résultat ultime: l'union des provinces ou la suppression de l'Assemblée, l'immigration de Britanniques et d'Américains, la multiplication des comtés dans les *townships*, l'abolition du régime seigneurial, la sujétion du clergé, le contrôle de

---

<sup>9</sup> Lambert constate que les Canadiens sont de mauvais fermiers. Mais il semble que le rendement des terres demeure généralement bon à cette époque, surtout dans la région de Montréal. L'auteur assigne une cause surtout extérieure aux fluctuations dans les exportations de céréales: l'absence d'encouragement de la part de la métropole, i.e. de marchés stables (cf. t. 1: 82, 113, 133-144, 232-234; 2: 9-10, 53-62, etc.).

l'éducation par l'État, etc.<sup>10</sup> Ryland, le secrétaire du gouverneur, passe à Londres pour faire mousser ces points de vue. Ce front commun saillit également dans les journaux britanniques<sup>11</sup> et dans d'autres brochures.

Deux brochures parurent coup sur coup à l'hiver et au printemps de 1810. D'abord, avant les coups de force de Craig, du 17 au 21 mars,<sup>12</sup> un texte plutôt modéré de John Fleming :<sup>13</sup> texte fort intéressant car il trahit des divergences de vues entre Britanniques sinon par rapport à l'objectif ultime — l'expansion de la colonie et l'assimilation des Canadiens —, du moins à propos des moyens : désaccords qui prévalent également au sein du "ministère" colonial.<sup>14</sup> Pour Fleming, la constitution de 1791 est bonne : elle instaure en effet la liberté anglaise. Ses inconvénients temporaires pour les Britanniques dérivent plutôt de l'erreur capitale, l'Acte de Québec : si on la corrige par l'Union des provinces, on devrait en moissonner toutes les promesses. Plus tard, dans ses *Political Annals of Lower Canada* (Montréal, 1828), Fleming remettra en question la constitution elle-même. D'ores et déjà, il inaugure son interprétation "whig" du régime français, de la Conquête et de l'évolution subséquente vers la "liberté britannique" : explication qui sous-tendra pour une bonne part l'historiographie anglo-canadienne, de Kingsford à Lower et Creighton.

<sup>10</sup> Cf. APC, M.G. 11, Q. 112 : 121 ss, 193-195, 196 ss.

<sup>11</sup> V.g. : *The Quebec Mercury*, 5 février, 12 mars, 16 et 23 avril 1810 ; *The Canadian Courant*, 23 et 30 avril 1810, 24 juin et 29 juillet 1811.

<sup>12</sup> *La Gazette de Québec* du 13 avril 1810 rapporte la parution de la brochure de Fleming. Mais la page 3 reproduit un "Advertisement" daté du 14 mars 1810.

<sup>13</sup> John Fleming, *Some Considerations on this Question: Whether the British Government Acted Wisely in Granting to Canada her Present Constitution?* . . . (Montréal, J. Brown, 1810), 26 pp. John Fleming (1786?-1832), marchand écossais, émigra au Canada vers 1803. Il gère la maison Hart, Logan & Co. et devint président de la Banque de Montréal. Captivé également par les lettres, il rassembla l'une des bibliothèques les mieux pourvues de son époque et rédigea une histoire du Canada inspirée par les intérêts des marchands britanniques, *The Political Annals of Lower Canada* (Montréal, 1828), (Wallace, *Macmillan Dictionary*, 235).

<sup>14</sup> V.g. chez Craig, partisan de la suppression de l'Assemblée, et Sewell, favorable plutôt à l'union des provinces et à la multiplication des comtés dans les *townships* (cf. Arthur G. Doughty et Duncan A. McArthur, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1791-1828* (Ottawa, 1915), 392-410).

Selon l'auteur, il faut conserver la constitution "in its purity" (3), sans basculer dans l'anarchie voulue par une "junte" de Canadiens ou dans le despotisme (i.e. l'abolition de la constitution) prôné par des Britanniques fourvoyés. Après la Conquête, qui a arraché les Canadiens à la tyrannie et à la misère, il fallait déclencher une forte coulée d'immigrants britanniques pour peupler et exploiter la colonie: d'où la Proclamation royale de 1763. Malheureusement, afin d'écraser les aspirations légitimes des Américains, Londres fit une volte-face "fatale" (9) en votant l'Acte de Québec (1774), source de tous les maux ultérieurs. Cette constitution enracinait à nouveau les Canadiens dans l'ignorance, la superstition et le servage. Le retour aux lois françaises menait au chaos judiciaire. L'Angleterre sacrifiait les droits des colons britanniques et protestants, à qui appartenait l'avenir. Elle galvaudait ainsi toutes les possibilités ouvertes par la Proclamation royale. Pis, elle creusait un abîme permanent entre les habitants français et anglais de la province. Un Conseil non élu pouvait amender les lois et imposer des amendes:

..... [L'Acte de Québec] has done more harm to Canada, than any provisional Government, in the spirit of His Majesty's Proclamation, could have caused, up to the present time. Something to counteract the bad effects of the French Government in Canada was wanting; the opinions and prejudices of the French Clergy and Noblesse ought not to have swayed so entirely the framers of this Act; who should never have lost sight of the future condition of a Country, destined to receive a British population (11).

Le morcellement subséquent de la province et la présente constitution découlent de l'Acte de Québec. Les chefs du gouvernement avaient trop retraits devant les papistes et les féodaux pour obliquer vers la bonne voie: "they finally abandoned the Lower Province to divisions, parties and rivalships, the end of which it is hard to conjecture" (11).

Ceci admis — la double erreur de l'Acte de Québec et de la division de 1791 —, il ne faut pas oublier que l'on a pétri la constitution des Canadas avec de la bonne pâte britannique. L'Angleterre, au surplus, peut la modifier ou la rappeler. Sans doute, la majorité des représentants, dans la législature du Bas-Canada, se nourrissent à une langue, à des lois et à des coutumes



“entirely foreign and frequently of a tendency contrary to those of Britain” (13). C’est que l’Angleterre a pris soin d’aménager la constitution en fonction des particularités du pays (religion, lois, propriété et éducation). Mais depuis 1791, les Britanniques ont plus que doublé. Ils auraient dû pétitionner pour de nouveaux représentants. Une fois mieux représentés, “we shall then have the happiness to find *that our Constitution contained, and was formed to preserve in full vigor all those remedies of grievances and means of self-correction and improvement which exist in the British Constitution*” (14). Encore faut-il patienter un peu : la constitution britannique n’a évolué que lentement ; elle a survécu à la corruption et à la dépravation. Certes, les obstacles abondent dans un pays neuf comme le Canada. D’anciens esclaves, i.e. les Canadiens, sont d’abord enclins à abuser de la liberté. Mais Fleming s’affiche optimiste pour l’avenir : français d’apparence, le pays assume chaque jour un caractère de plus en plus britannique :

Let us only have a little patience. Our influence is insensibly increasing: we are daily infusing our freedom of spirit into every class and establishment with which we come in contact; and in a very few years, by the regular progress of human affairs... We shall see our native laws, liberties, language and manners enjoying all that superiority here, which unshackled commerce, open discussion, a free Press and unrestrained Society are calculated to produce (16-17).

La présente constitution soudera davantage la colonie à la mère-patrie, à cause de la similitude de gouvernement. Il faut donc se gendarmer contre les vues de gens qui, comme Gray, voudraient le retrait de l’Assemblée et un retour au régime de l’Acte de Québec :

Whatever serves to render the Government, Laws, Language, Manners and Customs of a conquered Country similar to those of the conquering state, must tend to identify both together: — on this account has been here reprobated the Quebec Bill, which so completely obstructed such an assimilation...

Notwithstanding the appearance of this Country to a stranger; tho’ its outside, *the front and drapery of the picture be French*, we have the consolation to know that *the back ground at least is English* (17).

Le gouvernement britannique a donc agi avec sagesse en octroyant une législature subordonnée et libre à la colonie. Il

peut réparer l'erreur de 1791 par l'union des provinces, objectif de tous les "patriots" de la colonie, et par la multiplication des députés britanniques.

Quelques semaines plus tard,<sup>15</sup> John Henry synthétise dans une brochure<sup>16</sup> des idées déjà en l'air à la suite notamment des heurts très durs entre Craig et les Britanniques, d'une part, le parti canadien de l'autre. Des démagogues ambitieux, écrit-il, ont tenté d'extorquer des places au gouvernement par leur agitation en Chambre et dans un journal séditionnel — *Le Canadien*. Heureusement, cette fois-ci, leur tactique s'est brisée contre la résistance vigoureuse du gouverneur Craig. Mais ces incidents ont mis en danger la sécurité de l'État. Ils ont confirmé qu'un gouvernement libre ne saurait convenir aux Canadiens, un peuple pauvre, ignorant, facilement influençable, arriéré, habitué sous le régime français à la sujétion sous l'Église et le gouvernement, ce qui l'a rendu stupide, abject et indolent — "stupid, abject, submissive and indolent" (7). "... the fear that they would assimilate to the English character... and in time cease to be Frenchmen, has kept them... in the same state to which either the pride, national predilection, or worse motives of *men of influence* have hitherto confined them (7-8)."

<sup>15</sup> L'introduction est datée du 20 avril 1810. Un long extrait de cette brochure parut dans le *Canadian Courant* du 23 avril 1810, avec un avis à propos de sa parution prochaine. Le 7 mai, le même journal annonça la mise en vente. Voir aussi *La Gazette de Québec*, 17 mai 1810.

<sup>16</sup> John Henry, *An Enquiry into the Evils of General Suffrage and Frequent Elections in Lower Canada. By Camillus...* (Montreal, 1810), 32 pp. Dans l'exemplaire qui se trouve à la bibliothèque de l'Université Harvard, il y a une lettre autographe de Henry où celui-ci affirme être l'auteur de cette brochure. John Henry (1776?-1820?), un aventurier né probablement en Irlande, passa aux États-Unis puis au Canada où on le voit apparaître en 1806. Il se lie avec la Compagnie du Nord-Ouest ainsi qu'avec quelques hauts fonctionnaires, dont Ryland. Il écrit de nombreux articles contre les Canadiens et en faveur du commerce britannique, dans des journaux comme le *Mercury* et le *Canadian Courant*. Incapable d'obtenir une place de juge, il devient espion sous Craig, en 1808-1809: celui-ci l'envoie aux États-Unis pour tâter le pouls politique et militaire de l'Union. Comme une récompense se fait attendre, il vend ses lettres, en 1811, au gouvernement américain pour \$50,000. Leur publication, à la veille de la guerre de 1812, crée un certain émoi. Henry a émigré hors des États-Unis juste avant. Il vivra le reste de ses jours en Europe. On perd sa trace en Italie, en 1820. (Wallace, *Macmillan Dictionary*, 315; E. A. Cruikshank, *The Political Adventures of John Henry* (Toronto, 1936); *Encyclopedia Canadiana* (10 vols, Toronto, 1957-1958), 5: 116-117).

En 1791, ce fut une erreur manifeste de confier une Assemblée à des gens sans propriété, sans les traditions, les manières, les vertus et l'éducation requises pour jouir d'un gouvernement libre. On a décuplé l'erreur en généralisant la franchise électorale. Or, un pouvoir fort doit étayer la sécurité et la liberté même. L'Angleterre n'échappe pas à cette loi universelle. Sur les 16,000,000 de sujets au Royaume-Uni, 500,000 au plus participent à la vie politique. Et encore, la majorité de leurs représentants dépendent immédiatement de la Couronne et des grandes familles. Grâce à cette représentation limitée aux hautes classes, la révolution a épargné l'Angleterre :

..... This limited representation and controlling and all pervading influence of the higher classes of society, has been the subject of unremitted complaint and bitter invective among the demagogues of Great Britain from ... Bedford ... down to the lowest yelper for liberty in the train of Sir Francis Burdet. Had these state quacks succeeded in their endeavors to introduce a more general suffrage; had they been able to place the democratic branch as completely in the hands of the great mass of the population *as it is now in Canada*, Old England might now be sought for only amidst the *rubbish of revolution*; and the temple of British justice... would long since have been demolished by some ambitious citizen, who like the reformers in France would begin by destroying the primary virtues: reverence to magistrates, obedience to parents, gratitude to benefactors, conjugal fidelity and parental tenderness; in order more effectually to introduce their philanthropic scheme of self-government... if the commons of Great Britain without the restraints I have described would be little better than a jacobin club, let me seriously enquire, what good we have to expect from the assembly of Lower Canada, which emanates directly from the whole indiscriminate mass of population? an assembly not as in England comprising the maximum of property, virtue, talents and valour of the state, but like the bar-room of a country inn or a common stage coach filled with gentlemen, notaries, attorneys and attorneys' clerks, country clowns, dram sellers and bankrupts (11-12).

Dans le Bas-Canada, pas un député sur cinq ne manifeste les qualités nécessaires à sa fonction. On ne peut attendre autre chose de l'Assemblée qu'un zèle exalté en faveur de la "liberté" et des privilèges. En outre, la Couronne manœuvre dans les limites d'un patronage insignifiant. Très peu de "gens en place" peuvent se faire élire, à cause de cette égalité politique. L'habitant, autrefois soumis et respectueux à l'endroit de ses chefs et de la loi, découvre que c'est de lui que sourd le pouvoir à l'Assem-

blée. Il vote pour ses semblables et ceux qui le flagornent. On le persuade rapidement de considérer tous ses supérieurs et le gouvernement comme des ennemis naturels. On le pervertit au moyen de cette philosophie audacieuse qui a bouleversé la France. Peut-on espérer des mesures progressives de pareille législation?

On rétorque en brandissant la loyauté des Canadiens en 1775. Furent-ils si fidèles? Faut-il les féliciter de n'avoir pas mordu la main de ceux qui les ont submergés de bienfaits (abolition de la tyrannie féodale, établissement de leur religion, amélioration de leurs conditions de vie) et délivrés de leur oppression? Ils n'avaient aucun lien avec les Américains. D'autre part, la crise ne se calmera plus. Une fois inoculé, le virus démocratique entretient une maladie permanente, se fortifie dans l'épreuve et ne disparaît que pour resurgir plus fort au moment où l'on s'y attend le moins. "Democracy is a permanent disease, which strikes deep root in the corruption of our common nature (19)." En vue de s'enrichir, des ambitieux fomentent la démocratie et promettent le bonheur à tous. Sans doute, elle ne menace pas immédiatement le Canada. Et l'Angleterre pourrait broyer toute rébellion. Mais il s'agit de prévenir le mal.<sup>17</sup> Et cela, par deux grands moyens: hausse du cens d'éligibilité et restriction du droit de vote; l'assimilation des Canadiens.

D'abord, à cause de leur profession et de l'ignorance des habitants, les notaires exercent une trop grande influence sur le peuple. La franchise électorale permet à cette race vile et mesquine de se mêler des affaires de l'État. Si on les en éliminait, eux seuls se lamenteraient. Ils bénéficieraient encore de la liberté civile. Mais les affaires de l'État incomberaient à ceux qui

<sup>17</sup> Craig rejoignait cette idée de Henry dans sa lettre d'instructions à Ryland, avant le départ de ce dernier pour l'Angleterre, à l'été 1810: "... it has not been my intention to represent the leaders of the popular party here, as being in an actual intercourse with France or, that an attempt at Revolution is to be immediately apprehended... what I mean is, that such is the state of the People's minds that, sooner or later, Revolution may be looked for, and... the proceedings of the party all tend to facilitate and prepare the way for it." (Instructions de Craig à Ryland, 10 et 14 juin 1810, APC, R.G. 24, B. 3, 1: 1-9).

n'ont aucun motif de mésuser de ce privilège, qui sont trop instruits pour se méprendre sur leurs devoirs et trop intéressés, à cause de leur caractère et de leurs propriétés, pour les négliger. Malgré l'appel si raisonnable du gouverneur, avant les dernières élections, ces notaires et leurs alliés ont prouvé qu'ils possèdent sur le peuple "a most dangerous and permanent ascendancy" (22). Par conséquent, "*an House of Assembly proceeding from a suffrage so general and unqualified, is not suited to the state of society in Lower Canada; nor calculated to promote the dignity and security of the government and individual happiness*" (22-23). Peut-être en irait-il autrement dans une société où l'instruction et la propriété seraient répandues dans la masse des électeurs.

But FREEDOM, however well men may suppose that they understand and appreciate its blessings... is... a word of more duplicity of signification, than any in the English language. The crimes which have been committed in its name; the madness and injustice of which it has been so prolific, ought to make reasonable creatures consider *political freedom* as a blessing only when it is restrained by positive rules, accompanied with a sufficient sanction, in such a manner as to be *incapable* of degenerating into licentiousness and producing worse evils than it was intended to prevent. Government is a matter of convenience and science, and so far from deriving its origin from a state of nature, in which all are free; is a system of benevolence suited to the necessities of the human race *in a state of society*; adjusting and securing to every member of that society, his *relative and distributive proportion of power and privilege*.

It cannot therefore comport with the true spirit of a just government, to give the meanest and lowest or most profligate of the people, a right or rather a privilege to meet the most respectable, learned and virtuous at elections, *on a footing of political equality*... *Property is the ruling principle of representation* (23-24).

C'est la propriété, en effet, qui réconcilie le travail et la liberté, qui stimule à l'effort et au maintien de l'ordre, qui contribue au bonheur collectif.

Le temps et l'expérience ont décelé des failles dans la constitution de 1791. Par conséquent, il faut adresser une pétition au gouvernement anglais pour qu'il l'amende de la façon suivante: 1. établissement pour les candidats d'une franchise minimum

équivalente à un revenu net annuel de £100 sterling en provenance d'immeubles ou à une fortune nette d'au moins £2,000 sterling en biens meubles; 2. nécessité, pour les voteurs, de toucher un revenu annuel minimum de £20 sterling d'immeubles ou de payer un loyer d'au moins \$100. par année ou encore de posséder des biens personnels valant au moins £500 sterling; 3. pouvoir du gouverneur en conseil de déterminer le nombre de représentants par comté et de multiplier les comtés dans les régions trop étendues, i.e. les *townships*, majoritairement britanniques; 4. obligation, pour chaque député, de savoir lire et écrire en plus d'être capable de traduire de l'anglais à sa langue vernaculaire; 5. érection d'écoles anglaises dans toutes les paroisses de 100 familles ou plus; 6. imposition de la seule langue anglaise, après un délai de cinq ans, dans les cours de justice et dans toutes les procédures légales; 7. même chose dans les débats et registres du Parlement, mais après un délai de sept ans.

Les quatre dernières mesures incarnent le second grand remède: l'assimilation des Canadiens. Elles ne feraient bondir que les démagogues

... who are interested in keeping the people ignorant and preventing all assimilation to the English character; which opposition however can be referred to no reasonable or justifiable motive; since if it be consistent with the true interests of the Canadians and English, that they should be *in reality as they are nominally, one people*; those who oppose their assimilation are enemies to both. They can only become one people by similarity of language, laws, education, manners and habits. These constitute the mind and moral system of man; and to its varieties may be ascribed the various characters of nations. I put religion out of the question; because I do not consider it a subject of human legislation... If the Canadians would seriously reflect on the benefits which would result to themselves from their entire incorporation into the English population, the candid and intelligent part of them would find stronger motives to become the advocates of the proposed alteration in the Constitution, than any Englishman can possibly feel. Why are they considered incompetent to fill all the highest offices under the government?... To what cause shall we ascribe it that there is not in the whole Province a Canadian commercial house engaged in the import or export trade; nor one Canadian who owns a ship or even... and interest or share in a ship? Why has mediocrity set her seal on all their efforts and pursuits? The answer may be found in the policy of those endeavour to "*preserve the Canadian Character.*"...

Les distinctions actuelles entre Britanniques et Canadiens subsisteront tant qu'on dressera des obstacles à ce qu'ils parlent, sentent et agissent de même. Citant Talleyrand, *Camillus* argue que les différences de mœurs, de langage et de coutumes marquent des barrières infranchissables entre deux peuples. Les Canadiens sont aussi Français qu'en 1760.<sup>18</sup> Il leur est facile d'oublier les crimes perpétrés par la France pour n'admirer que les succès de ses armes.

..... Time and a gradual incorporation of the Canadian into the English character can alone do away these impressions. It is idle to think of making Canada always an useful appendage of the British empire on any other plan. The intrigues of foreign states, joined to the indefatigable labours of domestic traitors, will in time produce wonders, unless they be counteracted by *efficient and radical measures*... (30-31).

Malheureusement, d'autres problèmes importants et urgents accaparent l'attention des ministres à Londres. Les changements fréquents de gouvernement font qu'aucun secrétaire d'État ne peut suivre avec une attention soutenue les événements qui se déroulent dans une colonie aussi distante. Par conséquent, les hauts fonctionnaires et les grands propriétaires au Canada devraient échaufauder tous les détails préliminaires d'une nouvelle loi de manière à ce que le gouvernement anglais n'ait qu'à la ratifier. Henry espère seulement que son avertissement secouera les coloniaux, trop occupés à leurs affaires, avant qu'il ne soit trop tard.

Face à ce déferlement de brochures et d'articles de journaux favorables à une révision de la constitution de 1791 et à leur assimilation, les Canadiens, à compter de mars 1810, n'ont guère d'armes pour riposter efficacement : *Le Courier de Québec* s'est éteint de lui-même à la fin de 1808 ; *Le Canadien* a sauté par suite de l'intervention des autorités gouvernementales. Pierre Bédard, le chef du parti canadien, moisira en prison jusqu'après la session de 1811. En son absence, le parti se désintègre et les lieutenants se déchirent. Pis encore, le climat artificiel de crise civile, créé et entretenu un instant par l'Exécutif,

<sup>18</sup> Craig est du même avis. Voir Craig à Liverpool, 1er mai 1810, APC, M.G. 11, Q. 112 : 121 ss.

active un dernier spasme chez l'élite traditionnelle moribonde, celle des seigneurs et des "gens à places". *Le Vrai-Canadien*, journal politique d'occasion qu'elle a improvisé en février 1810, devient quelque temps le seul journal canadien-français. Ses rédacteurs s'emploient à démolir le parti canadien et à discréditer l'Assemblée (v.g. nos de mars et avril 1810). Ils exaltent l'heureux sort du peuple canadien depuis la Conquête providentielle (10 et 21 mars, 4 avril 1810). Ils encensent l'Exécutif et notamment le gouverneur Craig (v.g. 28 mars, 14 novembre 1810). À l'été et à l'automne, au lieu de répliquer à la presse britannique, le *Vrai-Canadien* tonne encore à propos de la méchanceté du parti canadien (v.g.: 25 juillet 1810). Bien plus, il épaula la thèse britannique :

On a beaucoup écrit et dit que nous étions trop jeunes pour notre constitution... Il semble par la manière dont une grande partie des électeurs et des élus se comportent qu'ils n'entendent rien à la constitution ni à leurs propres intérêts... Si vous demandez aux habitants s'ils aimeraient mieux ne point avoir de chambre d'assemblée, ils vous répondront que oui. La raison qu'ils en donnent est que la chambre d'assemblée, malgré les grandes promesses de chaque élu en particulier n'a encore fait aucun bien...<sup>19</sup>

Seuls quelques articles dans un journal bilingue, *La Gazette de Montréal*, tentent de rétablir un certain équilibre.<sup>20</sup>

D'autre part, Craig implique l'Église dans sa campagne. Dès le 19 mars, il mande Mgr Plessis au Conseil exécutif. Il lui reproche "*l'apathie presque criminelle*" du clergé et l'encouragement de certains prêtres au *Canadien*. Il exige enfin d'un ton péremptoire un appui actif du clergé pour endiguer à temps "la désaffection" et conjurer "un soulèvement général".<sup>21</sup> Le 21 mars, Mgr Plessis expédie à ses curés une lettre circulaire accompagnant le texte de la proclamation de Craig. Il leur recommande de la lire et de prêcher "le respect et la soumission"

<sup>19</sup> *Le Vrai-Canadien*, 8 août 1810.

<sup>20</sup> V.g.: 19 février, 26 mars et 2 avril 1810.

<sup>21</sup> Mgr Plessis à Jean-H.-A. Roux, supérieur des Sulpiciens à Montréal, Québec, 22 mars 1810, Archives de l'Archevêché de Québec [AAQ], registre des lettres, 7: 131 ss.



aux fidèles.<sup>22</sup> Le prélat réagit donc rapidement: il croit quelque temps que le gouvernement a réellement éventé un complot; il redoute l'exécutif et les ennemis de l'Église catholique qui l'épient ainsi que son clergé; il faut dissiper les racontars selon lesquels l'Église ferme les yeux sur la désaffection. Mais Plessis n'est pas naïf: "ce n'est pas qu'il faille nous flatter de changer l'opinion publique ni le sort des élections qui me paraît à peu près décidé, mais il faut que le gouvernement puisse dire que nous avons recommandé aux peuples de se maintenir dans leurs devoirs, ce qui peut très bien se faire par des lieux communs..."<sup>23</sup> C'est exactement ce qu'il fait, le 1er avril, dans la cathédrale de Québec. Après la lecture de la proclamation de Craig, il sermonne sur la loyauté et la soumission à l'autorité avec un zèle propre à pacifier le général courroucé.<sup>24</sup> Citant st Pierre et st Paul, il réaffirme la doctrine traditionnelle de l'Église, de l'obéissance à l'autorité établie:

Vous donc, Chrétiens, ... vous devez être soumis à ceux qui... commandent. J.C. en vous donnant une Religion toute propre à vous conduire au ciel, ne vous a pas chargés de surveiller et de contrôler les Souverains sous lesquels vous vivriez. Laissez... les Rois des nations les dominer. Mais vous, qui devez vivre dans le recueillement, dans le silence, dans la mortification, dans des soupirs continuels vers une autre patrie, vous n'avez rien de semblable à faire... La religion n'exige qu'une chose... impérieusement: c'est que vous reconnaissiez que c'est Dieu qui dispose des couronnes, qui préside aux empires, qui les réunit et les partage à son gré et qui met à leur tête ceux qu'il veut bien y mettre (5-6).

Ceux qui résistent à l'autorité "s'attirent à eux-mêmes la damnation": et cela, non seulement en cas de révolte, mais même par suite d'une simple opposition "aux vues louables" du gouvernement et une obstruction à ses ordres. Car "il en résulte nécessairement du trouble, du désordre, du scandale, et... J.C.

<sup>22</sup> Lettre circulaire de Mgr Plessis aux curés, 21 mars 1810. Cf. aussi Mgr Henri Têtu, comp., *Mandements des évêques de Québec* (6 vols, Québec, 1887-1890), 3: 43-45.

<sup>23</sup> Mgr Plessis à P. Conefroy, Québec, 29 mars 1810, AAQ, registre des lettres, 7: 142.

<sup>24</sup> *Sermon prêché par l'Évêque catholique de Québec dans sa cathédrale le IV<sup>e</sup> dimanche du Carême, 1er avril, 1810. A la suite de la Proclamation de Son Excellence le Gouverneur en chef, du 21<sup>e</sup> Mars même année.* (Québec, 1810), 11 pages.

a maudit celui par qui le scandale arrive" (6). D'où le vrai motif de l'obéissance civile doit être surtout la crainte de transgresser "l'ordre établi de Dieu" (7).

Telle a toujours été la doctrine de l'Église catholique. Ici même,

Qui a jamais été plus sincèrement attaché au Saint Siège et à la foi catholique, que les évêques qui ont successivement gouverné l'église du Canada depuis cinquante ans ? En même temps, qui a jamais montré plus constamment qu'eux, l'exemple de la soumission, de la loyauté et du respect du Gouvernement ? Avez-vous oublié que si cette colonie a évité d'être engloutie dans la révolution Américaine, elle en a été redevable, en grande partie, aux efforts et à la vigilance... [du] Clergé ? Il est vrai que le peuple d'alors avait plus de déférence qu'aujourd'hui pour les avis et les remontrances de ses pasteurs ; qu'on ne lui avait pas donné prématurément une constitution très estimable en elle-même, mais qu'il est peu capable de porter ; qu'il ne croyait pas alors avoir le droit de censurer et de contrecarrer ceux qui le gouvernent ; qu'on ne l'endormait pas dans l'idée trompeuse d'une liberté dont il ne connaît pas les bornes et qui sert souvent de voile à la méchanceté ; qu'on ne lui avait pas encore fait entendre que là où il y a trois branches de la législation, il y a aussi *triple souveraineté*, en sorte que la dernière de ces branches était, dans l'administration générale, aussi respectable que la première que nous appelons le Roi ou le Pouvoir Exécutif. Avouons... que de tous les sophismes dont on a abusé, dans ces derniers temps, pour leurrer et égarer les nations et les disposer à la révolte, voilà peut-être le plus méchant... le plus faux et le plus absurde, je veux dire, le système de la *souveraineté du peuple*... (8-9).

.... Comme lui [Craig] je les [les Canadiens] crois braves et loyaux... sincèrement attachés au Gouvernement... capables d'apprécier leur bonheur... ; je les crois... bons, sincères, respectueux, obéissants, mais égarés, en ce moment, entraînés dans des factions dont ils ne sentent pas assez les conséquences et étourdis des plaintes et des murmures aussi indécentes que malfondés que l'on fait retentir à leurs oreilles. Mais j'espère, ô bon peuple, que ces préjugés ne tarderont pas à s'évanouir ; que bientôt vous sentirez mieux que jamais les avantages inestimables que vous pouvez retirer de votre situation présente et pour votre religion et pour vous-mêmes ; que vous vous affectionnerez de plus en plus au plus sage des Gouvernements et au meilleur des Rois, le seul dont le trône soit demeuré inébranlable au milieu du tourbillon qui a renversé ceux de l'Europe depuis vingt ans... (10-11).

\*

\* \*

Ces brochures et ces articles de journaux illustrent bien les points de vue des protagonistes, dans le drame qui se joue sur la scène du Bas-Canada, au début du XIXe siècle. D'un côté, tous les Canadiens s'entendent pour chanter les louanges de la Conquête, de l'Angleterre et de la Constitution. Mais les membres du parti canadien, pilotés par Bédard et *Le Canadien*, s'impatientent de ce qu'à leurs yeux, la "clique du Château St-Louis" bloque l'application normale de la constitution, monopolise les places et le commerce, corrompt les lois françaises, voire veut assimiler les Canadiens et inonder la province d'Américains alors qu'eux-mêmes envisagent un avenir national propre dans le Bas-Canada, sous la protection et dans l'intérêt de la Grande-Bretagne. Les Canadiens du parti gouvernemental, les promus du régime et les ambitieux, foudroient à l'occasion le *Quebec Mercury* et les anglicisateurs; mais ils ne discernent aucun nuage vraiment dangereux dans le ciel bas-canadien; ils imputent l'agitation politique à l'ambition désordonnée des chefs du parti canadien, des démagogues "sans-culottes", des jacobins affamés, des "avocats sans cause". Les Britanniques, enfin, excédés et exacerbés, cravachés par la révolution économique, les besoins de leur colonisation et le souffle nationaliste qui anime les Canadiens, proclament la nécessité de rendre le Canada britannique de fait cinquante ans après la Conquête, au moyen de réformes constitutionnelles, légales, sociales et économiques. La prépondérance britannique dans le gouvernement et l'assimilation des Canadiens deviennent leur *leitmotiv*. Un affrontement décisif semble imminent. La menace croissante des États-Unis et finalement la guerre de 1812 doucheront temporairement les passions. Elles modifieront les vues des Canadiens, en ajournant leur séparatisme ou en inspirant à certains un début de pensée fédéraliste; aussi celles des Britanniques les plus intelligents qui, désormais, viseront à la subordination des Canadiens, non plus à leur assimilation, avec utilisation de leur particularisme ainsi inoffensif contre l'influence américaine.

JEAN-PIERRE WALLOT